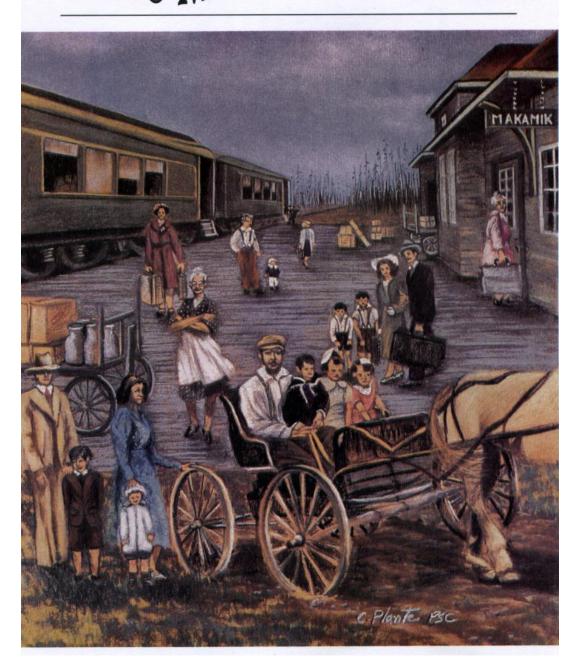
Info-Mak





Sommaire

La chronique du maire	3	La forme masculine utilisée dans cette	
Informations municipales	4	publication désigne, lorsqu'il y a lieu	
La bibliothèque	9	aussi bien les femmes que les hommes.	
La page communautaire	10		
La rubrique informative	11	Ce bulletin d'informations est publié six	
Le calendrier des activités	22	fois l'an par la Ville de Macamic.	
Pour nous joindre	24	Mise en pages : Ginette Labbé	
Un grand merci à tous nos collaborateurs.		Correction : Victoire Bacon	
		Dépôt légal - Volume 18 no 2 Bibliothèque nationale du Québec Bibliothèque nationale du Canada	

La chronique du maire

Madame, Monsieur,

Le 11 mars dernier, les membres du Conseil municipal tenaient leur réunion régulière à la salle communautaire du secteur Colombourg.

À cette occasion, quelques citoyens ont participé à cette rencontre et lors des échanges concernant la Collection Claude-Morin, à savoir si nous devions la garder ouverte malgré les petits déficits successifs réalisés au cours des trois dernières années, la décision a été de la maintenir en activité comme par les années passées. Les gens ont émis des commentaires à l'effet que pourrions créer un comité de gens provenant bénévoles du secteur Colombourg, comité qui pourrait voir organiser des activités et thématiques en parallèle avec la visite de la collection afin de la dynamiser et par le fait même, amener plus de visiteurs à ce beau site! Le chargé de projet, monsieur Ghislain Deschênes, a été mandaté pour voir à l'exécution des suggestions amenées.

Le 16 mars dernier, dans le cadre du 28^e Gala régional des Grands prix du tourisme québécois Desjardins tenu à La Sarre, madame Nancy Sénéchal, propriétaire du Café Elkoza, s'est vue attribuer le Prix du jury pour la réalisation de son café et la mise sur pied de toutes ses initiatives. Toute l'organisation municipale se joint à moi pour lui adresser nos plus sincères félicitations pour cette distinction et nous l'encourageons à poursuivre ses belles initiatives!

Nous avons connu un hiver rude et avec beaucoup de neige; nous tenons à féliciter l'équipe de monsieur Richard Michaud pour son excellent travail encore une fois. Cette année, il n'est pas toujours facile pour eux de composer avec des horaires de travail très variés ainsi qu'avec les imprévus de Dame Nature. La très grande majorité des nos citovens commentaires de à l'effet que notre visiteurs est municipalité est bien déneigée et les trottoirs bien entretenus!

Recevez, madame, monsieur, nos salutations les meilleures.

Daniel Rancourt, maire

Informations municipales



Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 13 mai 2013, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

223, 2^e-et-3^e rang de Colombourg Lot 4 050 211 Cadastre du Québec Propriétaires : monsieur Antoine Pinard et madame Elsa Cossette-Lacroix

L'objet de la demande est le suivant :

 Permettre un agrandissement au bâtiment secondaire détaché avec une hauteur des murs prise entre le niveau du plancher et le point le plus élevé du mur de 4,88 mètres au lieu de 3,1 mètres tel que décrit au tableau 2 du règlement de zonage No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 13 mai 2013, à 19 heures, à l'hôtel de ville de Macamic, au 70, rue Principale.

Donné à Macamic, ce 11 avril 2013

Joëlle Rancourt Secrétaire-trésorière adjointe

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 13 mai 2013, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

1143, Route 111 Ouest Lot 4 049 346 Cadastre du Québec Propriétaires : monsieur Pascal St-Germain et madame Annick Lavoie

L'objet de la demande est le suivant :

Permettre la construction d'un agrandissement au bâtiment principal avec un espace libre entre le bâtiment principal et le bâtiment secondaire de 1,22 mètre au lieu de 2,5 mètres tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 13 mai 2013, à 19 heures, à l'hôtel de ville de Macamic, au 70, rue Principale.

Donné à Macamic, ce 11 avril 2013

Joëlle Rancourt Secrétaire-trésorière adjointe

COMMUNIQUÉ IMPORTANT AUX CONTRIBUABLES DU SECTEUR COLOMBOURG

Suite à la réforme cadastrale, les numéros de matricule ont tous été changés; alors, lorsque vous acquittez vos versements de taxes par Internet, au guichet ou par le biais de tout autre moyen électronique, nous vous demandons de bien vérifier le numéro de matricule que vous inscrivez, car il y a beaucoup de personnes qui n'inscrivent pas le bon numéro, ce qui peut avoir pour conséquence que le montant d'argent que vous versez pourrait se retrouver dans le compte d'un autre contribuable.

Le numéro de matricule est celui qui se trouve à droite, au centre de votre compte de taxes et qui est composé de 18 chiffres, comme suit :

Numéro de matricule

9100 00 0000 0 000 0000

L'inscription du numéro de matricule est votre responsabilité, il est donc important d'inscrire le bon numéro. Cette consigne s'applique à tous les contribuables du territoire de Macamic, car en cas d'erreur, la Ville se dégage de toute responsabilité.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Information : Joëlle Rancourt 819 782-4604, poste 223

COMMUNIQUÉ

À tous les propriétaires d'immeubles desservis par les réseaux d'égouts sanitaire, pluvial ou combiné (ancienne Ville de Macamic et quelques propriétés de la paroisse de Macamic, 1^{re} Avenue – 2^e Rang). Nous vous rappelons l'existence du règlement No 04-041 contre les refoulements d'égouts; ce règlement précise, entre autres :

ARTICLE 3

Tout propriétaire d'immeuble doit installer une soupape de sûreté sur les branchements horizontaux recevant les eaux usées de tous les appareils, notamment les renvois de planchers, les fosses de retenue, les intercepteurs, les réservoirs et tous les autres siphons installés dans le sous-sol et les caves ainsi que sur les branchements qui reçoivent les eaux pluviales provenant

de surfaces extérieures en contrebas du terrain avoisinant et adjacentes au bâtiment telles que les descentes de garage, les entrées extérieures ou les drains français. En tout temps, les soupapes de sûreté doivent être tenues en bon état de fonctionnement.

ARTICLE 6

Le présent règlement s'applique à tous les bâtiments érigés ou à être érigés dans la municipalité, quelle que soit la date de construction. Le texte intégral de ce règlement peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville, aux heures d'ouverture.

Rappel concernant les abris d'autos amovibles

Nous aimerions vous rappeler qu'il existe un règlement municipal concernant l'installation des abris d'autos amovibles; ce règlement stipule ce qui suit :

Chapitre 9.6

Tout abri d'auto amovible <u>est prohibé</u> <u>entre le 1^{er} mai et le 1^{er} octobre</u>; il n'est autorisé que pour desservir un usage résidentiel et doit être localisé à une distance minimale de 1,0 mètre de la ligne de lot avant.

Vous devez démonter votre abri d'auto amovible **en entier**, soit la toile et la structure de métal; seuls les ancrages peuvent demeurer au sol.

De plus, il est interdit d'installer un abri escamotable ou abri d'été, entendu que ce type d'abri comporte une structure, un toit mais pas de parois latérales (murs); cependant, la présente interdiction ne concerne pas les pavillons de jardin, les gazebos et les abris en moustiquaire.

Un abri d'auto amovible doit être muni d'ancrages au sol installés de manière à ce qu'il résiste à la poussée du vent.

Les matériaux de revêtement extérieur doivent être opaques et d'une seule couleur. Ils doivent être entretenus et maintenus en bon état.

Si vous avez besoin de plus de renseignements concernant ce règlement, vous pouvez nous joindre à l'hôtel de ville de Macamic, entre 8 heures et 12 heures et entre 13 heures et 16 heures 30, au 819 782-4604.

L'utilisation de l'eau potable

L'arrosage des pelouses et des jardins

Afin d'éliminer l'utilisation abusive de l'eau potable pour fin d'arrosage extérieur, des politiques d'arrosage sont établies selon les numéros civiques.

L'arrosage est permis durant la période du 15 mai au 1^{er} octobre entre 19 heures et 24 heures; il est interdit en dehors de ces périodes.

Les citoyens dont les résidences portent des numéros civiques pairs peuvent arroser les mardis, jeudis et samedis uniquement tandis que les citoyens dont les résidences portent des numéros civiques impairs peuvent arroser les mercredis, vendredis et dimanches.

De manière générale, seul l'arrosage manuel à l'aide d'un boyau d'arrosage muni d'une fermeture automatique est autorisé; cependant, les tourniquets et autres i



commerciaux d'arrosage ainsi que les systèmes d'arrosage automatiques enfouis dans le sol sont autorisés en autant qu'ils soient utilisés de façon raisonnable.

Dans le cas de nouvelles pelouses, l'arrosage est autorisé tous les jours au besoin pendant 15 jours suivant l'installation

Lavage des autos et autres véhicules



Le lavage des véhicules est permis tous les jours à n'importe quelle heure de la journée à la condition d'utiliser un boyau muni

d'une fermeture automatique et de n'utiliser que l'eau strictement nécessaire à cette fin.

Nettoyage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios, etc.

Il est interdit d'utiliser un boyau avec ou sans fermeture automatique pour nettoyer les entrées d'autos, les trottoirs et les patios.

Nonobstant l'alinéa précédent, du 1^{er} avril au 15 mai, il est permis d'utiliser un boyau avec fermeture automatique pour nettoyer les entrées d'automobiles, les trottoirs et les patios. Le nettoyage est également autorisé lors de travaux de peinture ou de rénovation du pavage ou du bâtiment.

Le remplissage des piscines

Sauf en cas de force majeure, le remplissage des piscines est autorisé une seule fois par année, entre le 15 mai et le 1^{er} septembre, entre 19 heures et 6 heures.

précédent, Nonobstant l'alinéa remplissage en dehors des heures précisées est autorisé à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine ou pour des besoins de mise en forme de la toile jusqu'à un maximum de 30 centimètres de profondeur. (Règlement 04-046 et ses amendements).

Nous voulons souhaiter la plus cordiale bienvenue à notre nouveau pasteur, monsieur l'abbé Denis Villeneuve qui, depuis février dernier, dessert Macamic et les paroisses environnantes.

Bon séjour parmi nous.

La bibliothèque

Nouveautés (Macamic)

- Joyeux anniversaire
 Danielle Steel
 (Don Club Lions)
- L'été d'Hélène André Mathieu
- Simone, une femme libérée
 Victor Tissot
- ➤ Gaby Bernier tome 2
 Pauline Gill
- Cinquante nuances plus sombres
 E. L. James
- ➤ La grâce à tes yeux tome 4
 Ici brûle ma chandelle tome 5
 Liz Curtis Higgs
- ➤ Le temps des délivrances tome 2 Marie-Bernadette Dupuy
- Les tricoteuses du Bord de Mer Gil McNeil

- Les silences du cœurBelva Plain(Don Club Lions)
- Félicité tome 4

 Jean-Pierre Charland
- Un sentiment plus fort que la peur Marc Levy
- Tu seras notre enfant Charity Norman
- L'affaire Brien Micheline Dalpé
- ➤ Une larme m'a sauvée Angèle Lieby (Don Club Lions)
- L'aube des promesses Sherryl Woods
- L'amant du lac Virginia Pésémapéo-Bordeleau



La page communautaire

Vente de garage

Pour une 7^e année consécutive, il y aura une vente de garage au profit de la fabrique de Macamic, les 31 mai, 1^{er} et 2 juin, au sous-sol de l'église de Macamic.

Les heures d'ouverture seront les suivantes :

Vendredi et samedi de 9 heures à 21 heures et dimanche de 12 heures à 16 heures.



Les personnes qui ont des articles à donner peuvent les apporter au sous-sol de l'église de Macamic, le mercredi 29 mai de 12 heures à

18 heures et le jeudi 30 mai de 12 heures à 21 heures. S'il vous est impossible de vous déplacer ou que vous avez des objets trop lourds, nous pouvons aller les chercher.

Pour information, vous pouvez téléphoner à Claude Bélanger, le responsable de la vente de garage, au 819 782-4466.

<u>Cercle des</u> <u>Fermières de Macamic</u>

Les Fermières de Macamic cherchent du tissu ou des draps qui ne vous servent plus; vous pouvez nous les donner, nous en ferons bon usage.

Pour information, vous pouvez téléphoner au 819 782-4604, poste 232.

Merci de votre aide.

<u>Haltérophilie</u> <u>Alex Bellemarre champion québécois</u>

Félicitations à Alex Bellemarre de Macamic qui est devenu champion québécois, pour la 1^{re} fois depuis qu'il pratique ce sport, en gagnant l'écu d'or lors du Championnat junior provincial, tenu à Québec, le 24 novembre dernier.



Rubrique informative

Communiqué aux citoyens de Macamic

Objet : Association du hockey mineur de La Sarre

Madame, Monsieur,

En décembre dernier, les dirigeants de l'Association du hockey mineur de La Sarre demandaient municipalités aux de Macamic, Ste-Germaine, Dupuy Palmarolle de déposer des offres de soumissions pour permettre à leur organisation de pouvoir louer des heures de glace pour des pratiques et des joutes de hockey mineur dans nos localités respectives, et ce, pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 31 mars 2015.

Encore une fois, votre municipalité et le gestionnaire privé du Centre Joachim-Tremblay se sont empressés de déposer une offre pour la location de glace avec une disponibilité de 22 heures par semaine au taux horaire de 35 \$. Nous croyons que la municipalité de Palmarolle a été choisie et à un taux horaire non connu.

Notre intérêt à recevoir ces activités de hockey mineur à Macamic était de permettre aux citoyens de Macamic de pouvoir, de temps à autre, avoir la possibilité de faire pratiquer et jouer des parties de hockey à leurs enfants à Macamic!

Comme plusieurs personnes s'interrogent sur ce dossier et comme nous sommes à l'affût pour avoir les activités du hockey mineur de La Sarre à Macamic, nous tenions à vous informer de la situation.

Vous trouverez ci-dessous le texte, dans son intégralité, concernant la réponse que nous avons reçue à nos bureaux, par courriel, du président de l'Association du hockey mineur de La Sarre.

Courriel intégral :

De : <u>éric_matte @ssss.gouv.qc.ca</u> Envoyé : 6 février 2013 08 :32 À ·

pavillondessports@cablevision.qc.ca; dbedard.macamic@mrcao.qc.ca dupuy@mrcao.qc.ca; direction@saintegermaineboule.com; morindom30@hotmail.com Objet : Résultat de l'appel d'offres concernant la location de glace

Madame, Monsieur,

Nous avons le regret de vous annoncer que vos soumissions en lien avec l'appel d'offres de l'A.H.M.L.S. n'ont pas été retenues. Nous vous remercions de l'intérêt porté à cet appel d'offres.

Merci et bonne journée.

Éric Matte Président A.H.M.L.S.



Chronique verte de la MRC d'Abitibi-Ouest

Le plastique

Le plastique est fabriqué à partir de pétrole ou de gaz

pétrole ou de gaz naturel. Il y a 7 types de résine qui entrent dans la composition du plastique; ainsi, le



numéro à l'intérieur du ruban de Möbius (triangle avec les trois flèches) permet aux recycleurs de savoir à partir de quelle résine le plastique a été fabriqué.

De manière générale, tous les types de plastique peuvent se recycler. Le plastique numéro 6, le polystyrène, n'est toutefois pas accepté dans le bac bleu.

Voici les plastiques admissibles et non admissibles dans le bac bleu :

Plastiques admissibles

- Bouteilles ayant contenu n'importe quel liquide incluant shampooing et lessive:
- Contenants alimentaires, de cosmétiques, de boissons gazeuses, de produits d'entretien;
- Tous les couvercles et bouchons en plastique;
- Sacs de plastique (épicerie, magasinage, nettoyage à sec, à pain ou à pâtisserie non gras) rassemblés dans un sac;
- Sacs propres de produits alimentaires (emballages de lait, de papiers essuie-tout) rassemblés dans un sac.

Plastiques non admissibles

- Tous les plastiques no 6, expansés (styromousse) ou non expansés;
- Contenants de peinture, d'huile à moteur, etc.;
- Tubes de dentifrice;

- Produits de caoutchouc (boyaux d'arrosage, bottes, etc.);
- Objets composés de plusieurs matières (jouets, outils, etc.);
- Pellicules souillées;
- Sacs de céréales ou de craquelins (cirés);
- Emballages de barres tendres;
- Sacs de croustilles (gras) et autres friandises;
- Pellicules extensibles (emballages de pâtés, de viande, de fromage, etc.);
- Bâches, toiles de piscine, auvents.

Source: Petitgestevert.ca

Quelques conseils

Assurez-vous que vos contenants soient vides et rincés.

Évitez d'imbriquer vos contenants et bouteilles dans des boîtes de conserve ou de carton.

CVMR et écocentre 15, boulevard Industriel La Sarre

Heures d'ouverture : lundi au samedi de 8 heures à 16 heures

COMMUNIQUÉ

<u>Centre de valorisation des matières</u> <u>résiduelles</u>

Veuillez noter que le CVMR recevra les plastiques d'ensilage pour une période déterminée, soit du 3 au 14 juin 2013 inclusivement, et :

- → Toutes les entrées seront pesées;
- → Aucun tarif ne sera appliqué pour cette période; après le 14 juin, un tarif de 100 \$ la tonne sera facturé:
- → Les plastiques devront être débarrassés de tout contaminant (ex. terre, fumier);
- → Les véhicules utilisés pour le transport devront être nettoyés au préalable (roues).

L'adresse du CVMR est la suivante :

15, boulevard Industriel La Sarre

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

Source: Monsieur Jacques Desjardins Directeur du CVMR

Semaine du grand nettoyage

Vous désirez vous départir de gros rebuts et d'articles encombrants, profitez des journées du grand nettoyage, le 15



mai pour les secteurs de l'ancienne paroisse de Macamic et de l'ancienne Ville de Macamic; pour le secteur Colombourg, la

collecte se fera le 16 mai 2013.

Pour être assuré d'une collecte, vous devez donner votre nom et votre adresse au plus tard le mardi 14 mai 2013, au bureau de l'hôtel de ville, au 819 782-4604, poste 223 ou poste 227, du lundi au vendredi, de 8 heures à 16 heures 30.

NE SERONT PAS RAMASSÉS:

Veuillez noter que les pneus doivent être séparés des jantes.

- pneus d'un diamètre plus grand que 48 pouces
- tout ce qui va dans le bac vert et le bac bleu
- huiles
- peinture
- branches
- foin
- solvants



- matériaux de construction, de rénovation et de démolition (ex. bardeaux d'asphalte)
- animaux morts
- armes à feu et munitions
- plastiques d'ensilage
- poches de grain
- ciment
- briques
- résidus domestiques dangereux

Ne pas oublier de mettre vos ordures dans des boîtes ou des sacs au bord du chemin la veille de la collecte.

Projet d'embellissement de la cour d'école du pavillon Tremblay de Macamic

La cour d'école du pavillon Tremblay de Macamic se refait une beauté; peut-être avez-vous été ou serez-vous sollicités pour diverses activités de financement afin d'aider les élèves ainsi que le comité organisateur à réaliser leurs objectifs. Le projet étant échelonné sur deux années, vous pourrez observer, printemps 2013, certaines dès le améliorations à la cour. La suite de l'aménagement aura lieu au printemps 2014 où nous espérons être en mesure de procéder à l'installation de nouveaux modules de jeux.

Toutes les entreprises ayant reçu une demande de commandite et qui souhaiteraient apporter leur soutien financier au projet d'embellissement

peuvent toujours le faire en adressant le tout au Secrétariat du pavillon Tremblay, 16, 8^e Avenue Ouest, Macamic JOZ 2SO.



Dans un effort collectif, nous pouvons offrir un milieu stimulant et sécuritaire aux enfants fréquentant l'école primaire. Merci de votre grande générosité!

Le comité *MA COUR ANIMÉE* Pavillon Tremblay Macamic

Brigade des pompiers volontaires de Macamic

Le 14 mars 2013

Ville de Macamic a/s M. Denis Bédard d.g. 70, Principale Macamic QC JOZ 2SO

Monsieur,

Dans le cadre de notre programme de prévention, le 15 février dernier, des pompiers de notre service incendie ont effectué une visite de vos installations (garage municipal), sous la supervision de monsieur Jean Morin, employé de votre municipalité.

Nous tenons à vous féliciter ainsi que tout le personnel de votre municipalité pour l'excellente tenue de vos locaux.

Au nom de tous les pompiers de notre service incendie, je vous réitère à nouveau nos félicitations pour la tenue de vos locaux, car depuis que nous faisons des visites de prévention, votre municipalité a su se maintenir dans le droit chemin en matière de prévention des incendies.

Nos salutations les meilleures.

(signé) Roger Alain Sec.-trés.

Importante invitation à toute la population au dévoilement du

PORTRAIT DES PERSONNES AÎNÉES ET DES PROCHES AIDANTS DE NOTRE SECTEUR

Endroit: Macamic

Lieu : salle du Club de l'Âge d'Or

Date : le lundi 29 avril 2013 Heure : 19 heures à 21 heures

Entrée libre

Cette activité concernant les aînés et les proches aidants se veut une continuité du forum **bilan – partage – vision**, tenu le 25 septembre dernier à La Sarre, à l'initiative de la Table des aînés d'Abitibi-Ouest et du Regroupement des proches aidants.

Des résultats et des informations surprenantes y seront dévoilés concernant spécifiquement votre secteur, et ce, à partir :

- d'un sondage dont l'analyse et la compilation furent traitées avec rigueur et précision;
- des travaux en atelier effectués lors du forum et dont les résumés vous seront présentés.

À partir de toutes ces informations, une période d'échange suivra avec les participants présents; le tout servira à planifier le prochain plan d'action de la Table des aînés, à influencer les services à mettre en place au CSSSAB et par d'autres décideurs, dans les prochaines années.

C'est une occasion unique pour indiquer vos attentes, faire vos suggestions afin d'aider nos aînés et les proches aidants à améliorer leur qualité de vie et leur milieu de vie.

La soirée se terminera par une production théâtrale présentée par la Troupe À Cœur ouvert, mettant en relief la contribution et la valorisation des aînés et des proches aidants.

Ne manquez surtout pas ce rendez-vous vous concernant tous.

La Table des aînés Pour renseignements supplémentaires : 819 333-2311, poste 2542

<u>Politique familiale</u> <u>municipale de Macamic</u>

Familles de Macamic, bonjour

Les membres du comité jeunesse (Maison des jeunes) de Macamic ont fait la distribution du livre de la politique familiale municipale de Macamic dans les maisons de la Ville.

Par la même occasion, comme activité de financement, ils ont fait la collecte de cannettes et de



bouteilles vides. La collaboration de la population a été très appréciée de la part de nos jeunes; ils ont amassé près de 850 \$. Merci à tous.

Pour ceux qui étaient absents lors de notre passage, le livre de la politique familiale a été envoyé par la poste; donc, tous les foyers de Macamic, Ville, campagne et secteur Colombourg ont reçu le livre. Si vous n'avez pas reçu le document (il se peut qu'il y ait quelques oublis de ma part), vous n'avez qu'à communiquer avec le bureau à l'hôtel de ville de Macamic au 819 782-4604, poste 221 et on vous en fera parvenir un avec plaisir.

Merci à nos jeunes du comité jeunesse, Les Macaks, pour leur implication. Ils sont notre relève et par ces gestes d'implication, on nous démontre que nous aurons de bons adultes dans le futur

De plus, le comité de suivi de la politique familiale municipale se réunira en juin 2013 pour évaluer l'évolution du plan d'action présenté dans ce document; un résumé des réalisations vous sera présenté dans l'Info-Mak d'août 2013. Il est important pour nous de vous tenir au courant de l'évolution de ce projet qui a pour but d'améliorer la qualité de vie des familles de Macamic.

Merci et au plaisir!

Laurier Parent Chargé de projet pour la politique familiale municipale de Macamic

<u>Répertoire de gardiens gardiennes</u> <u>avertis</u>

En janvier dernier, nous avons lancé le répertoire des services de garde ainsi que gardiens et gardiennes avertis de Macamic; depuis, il s'est ajouté quelques jeunes gardiennes averties. Nous sommes heureux de vous présenter ce répertoire mis à jour afin de faciliter la tâche des familles à la recherche de

gardiennes. Ces jeunes ont reçu leur diplôme et sont fiables; vous pouvez leur faire confiance.

<u>GARDIENS GARDIENNES</u> <u>AVERTIS</u>: (soir et fin de semaine)

- Sabrina Bélanger (13 ans)
 819 782-2979
- Audrey Béland (15 ans) 819 782-9128
- Rosalie Bruneau (12 ans) 819 782-2996
- Marika Thériault-Mercier (13 ans)
 819 782-2162 ou 819 339-1988
- Héléna Lemoine (14 ans)
 819 339-2439

Tu as suivi ton cours de gardiens gardiennes avertis, tu désires inscrire ton nom au répertoire de la Ville de Macamic, contacte-nous au 819 782-4604, poste 221; après avoir rempli le formulaire, tu pourras faire partie de notre liste.



L'Orchestre symphonique régional Abitibi-Témiscamingue

et

l'École de musique d'Abitibi-Ouest

Le 2 mars dernier avait lieu une représentation de ces deux formations musicales. Le professionnalisme des musiciens, autant ceux de l'École de musique que ceux de l'Orchestre symphonique, a su charmer les spectateurs qui ont assisté à ce spectacle.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont, de près ou de loin, contribué au succès de cette représentation. Un merci tout spécial aux membres du conseil de la fabrique qui ont prêté l'église pour l'événement.

Laurier Parent, chargé de projet

Les conférences de Jasmin Roy

Les 14 et 15 mars dernier, monsieur Jasmin Roy était de passage à Macamic où il a donné quatre conférences portant sur l'intimidation dans nos écoles.

Plus de 800 personnes ont assisté à ces conférences dont 600 élèves du primaire

et du secondaire provenant de Macamic et du secteur Colombourg, d'Authier-Nord, de Taschereau, de Poularies, de Palmarolle ainsi que de Normétal.

Par ces conférences, les élèves ont bien compris la définition de l'intimidation et l'importance de dénoncer l'intimidateur. Près de 90 % des intimidateurs agissent ainsi pour se faire des amis et les épater. C'est avec la collaboration de la collectivité que nous réussirons à enrayer ce fléau.

La conférence du jeudi soir a rassemblé plus de 80 personnes et le souper conférence a permis aux 80 personnes invitées d'aller plus en profondeur dans la compréhension de ce fléau. Les conférences de monsieur Roy ont suscité plusieurs réflexions chez les personnes présentes. Il a présenté quelques pistes de solution pour diminuer ce fléau. Il a insisté sur la collaboration de la collectivité lors d'une intimidation, tous spectateurs geste étant de ce concernés. mentionné Π a aussi l'importance d'une intervention avec l'intimidateur, c'est important de lui donner de l'attention à lui aussi au lieu de lui donner seulement une punition.

De plus, il a souligné que sa fondation a développé un outil de travail qui aidera

écoles diminuer les les cas d'intimidation; des essais pilotes dans quelques écoles de la région de Montréal et des environs ont prouvé son efficacité, c'est-à-dire une baisse de plus de 50 % de cas d'intimidation durant la première année. Monsieur Roy espère présenter cet outil à la grandeur du Québec; selon lui, c'est le début d'un changement. Pour y arriver, il y va de la volonté de faire de tous les partenaires du milieu, c'est le secret du succès de la démarche.

Pour avoir eu la chance de côtoyer monsieur Jasmin Roy durant les deux jours de son passage à Macamic, laissezmoi vous dire que *c'est un grand homme*.

Merci monsieur Roy pour votre grande générosité et pour votre message d'espoir aux élèves et au personnel des écoles de Macamic et des environs.

Encore une fois, un merci tout spécial aux membres du conseil de la fabrique qui ont prêté l'église pour l'événement.

<u>Une autre réalisation découlant de la politique familiale de Macamic</u>

Laurier Parent, chargé de projet

Je joins un article d'un élève du Séjour qui donne ses commentaires sur la visite de Jasmin Roy.

Le vendredi 15 mars dernier, les élèves des écoles de Normétal, de Palmarolle et de Macamic ont assisté à une conférence contre l'intimidation et l'homophobie dans les écoles. Pendant cette conférence, Jasmin Roy nous a raconté comment il a commencé à se faire intimider en 6^e année, comment il a vécu son secondaire malgré les moqueries des élèves qui l'entouraient et, surtout, comment il a réussi à s'en sortir.

Pendant sa 6^e année, ses moments de répit étaient ses cours car son professeur n'acceptait aucune forme d'intimidation. Mais, au secondaire, il s'est retrouvé avec plusieurs enseignants; donc, dans les cours où l'enseignant était un peu moins sévère à propos du respect, il pouvait se faire intimider; mais il y avait un cours où il pouvait sortir entièrement de la coquille qu'il s'était forgée : les cours de théâtre; il a toujours été attiré vers le théâtre, il adorait ces cours.

Vers le début de l'année scolaire, le personnel de l'école secondaire Le Séjour a mis en vente des bracelets aux

couleurs de l'arc-en-ciel avec je dis Moi. NONmessage: à l'intimidation, à 2 \$ l'unité. Les fonds amassés iraient à la Fondation Jasmin-Roy; finalement, les dons se sont élevés à 400 \$! Mais, pourquoi avoir donné cet cette fondation? argent à simplement parce que l'intimidation est très présente dans les écoles et en subir conséquences, les c'est vraiment insupportable; donc, pouvoir contrer l'intimidation par l'intermédiaire de Jasmin Roy, c'est très important. C'est aussi parce que nous voulons encourager Jasmin Roy à continuer tout ce qu'il fait pour en finir avec l'intimidation

Durant la conférence, monsieur Roy s'est vraiment montré à l'aise devant toutes les personnes présentes dans la salle; il a fait en sorte qu'elles soient moins intimidées et a fait participer les élèves présents en leur posant des questions et en acceptant de répondre à toutes les questions qu'on a pu lui poser. Il a touché plusieurs élèves avec ses paroles et redonné confiance à ceux qui en avaient besoin.

Guillaume Riopel Élève de 3^e secondaire Pavillon Le Séjour

Camp de jour 2013

Attention, attention, le temps est venu de planifier notre été; c'est ainsi que la Ville de Macamic offre, encore cette année, les services d'un camp de jour dans des locaux plus grands, soit au pavillon Le Séjour.

Critères d'inscription

Être un enfant de la Ville de Macamic, incluant le secteur Colombourg et les secteurs environnants, et être âgé entre 5 ans et 15 ans.

À noter que les enfants seront divisés par groupe d'âge avec une monitrice attitrée pour l'été.

Horaire

Activités sportives quotidiennes (par un animateur), sorties, visites et baignades (hebdomadaires), magie, expérience, bricolage et spectacle et surtout beaucoup de plaisir seront au rendezvous. Les heures d'ouverture seront de 7 heures 30 à 17 heures du lundi au vendredi. Le camp débutera le 25 juin 2013 et se terminera le 15 août.

Période d'inscription

Les formulaires d'inscription seront disponibles de trois façons :

Ils seront envoyés dans les écoles, ils seront disponibles sur le site Internet de la Ville de Macamic et également au bureau municipal.

Le paiement se fera directement au bureau de la Ville de Macamic et les inscriptions devront être faites pour la mi-mai 2012.

Responsable du camp de jour : Danika Lacroix 819 782-2051

Animatrices du camp : Audrey Ouellet Shanny Gagnon + animateur sportif

Coanimatrice: Anabelle Rancourt



Le calendrier des activités

Mai	5	Soirée de danse avec musiciens du Club de l'Âge d'Or du secteur Colombourg au Centre communautaire à 19 heures 30, suivie d'un goûter; nous soulignerons la fête des Mères
	13	Réunion du conseil municipal à 19 heures
Juin	2.	Soirée de danse avec musiciens du Club de l'Âge d'Or
Juni	2	du secteur Colombourg au Centre communautaire à 19 heures 30, suivie d'un goûter; nous soulignerons la fête des Pères
	10	Réunion du conseil municipal à 19 heures

Bingo tous les dimanches à 18 heures 45 au Centre Joachim-Tremblay de Macamic. 2 500 \$ en prix toutes les semaines. Entrée 15 \$

Bingo tous les mardis à 18 heures 45

Centre Joachim-Tremblay de Macamic - Gros lot 1 150 \$ toutes les semaines Entrée 15 \$

Heures d'ouverture de la bibliothèque

Colombourg

Le mardi de 11 heures 30 à 13 heures Le mercredi de 11 heures 30 à 16 heures et de 19 heures à 20 heures 30

Macamic

Le mercredi de 14 heures à 16 heures et de 19 heures à 21 heures

La prochaine parution de l'Info-Mak sortira le 13 juin 2013, **la date limite pour apporter vos textes est le 10 mai**; veuillez les faire parvenir à l'hôtel de ville ou par télécopieur au 819 782-4283.

Pour nous joindre

Les heures d'ouverture de nos bureaux administratifs à l'hôtel de ville sont du lundi au vendredi de $8\,h$ à $12\,h$ et de $13\,h$ à $16\,h$ 30.

Le numéro de téléphone est le	819 782-4604	<u>Poste</u>			
Monsieur Denis Bédard	Directeur général	238			
Madame Joëlle Rancourt	Adjointe à la direction générale	223			
Monsieur Richard Michaud	Surintendant des travaux publics et usines	224 ou 239			
Madame Ginette Labbé	Secrétaire-trésorière adjointe	227			
Madame Annick Gaudet	Inspectrice municipale adjointe	227			
Madame Jocelyne Laforest	Secrétaire administrative	221			
Monsieur Annick Goulet	Technicien usine de filtration et usine d'épuration	240			
Madame Lucette Bastien	Responsable des 2 bingos hebdomadaires	231			
Monsieur Ghislain Deschênes	Chargé de projet	225			
Monsieur Laurier Parent	Chargé de projet - Politique familiale	225			
Télécopieur Ville de Macamic		819 782-4283			
SERVICES D'URGENCE					
Bris d'aqueduc ou d'égout	Service 24 h Composez le 819 782-4604	poste 5			
Police – Service d'incendie – Ambula	ance	9-1-1			
EMPLOYÉS DU GESTIONNAIRE PRIVÉ DU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY					
Monsieur Stéphane Labrie	Gestionnaire et opérateur	233			
Madame Ginette Tremblay	Secrétaire du gestionnaire	231			
Restaurant du Centre Joachim-Tremb	237				
Info-loisirs Horaire des activités	2				
Cercle des Fermières		232			
Télécopieur Centre Joachim-Trembla	у	819 782-4464			
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION					
Madame Suzanne Poliquin		819 787-6340			
CLUB DE LA FRATERNITÉ					
Madame Pauline Goulet		819 782-4866			

macamic@mrcao.qc.ca www.villemacamic.qc.ca

Adresse électronique :

Site Internet: